



Frais bancaires du à un oubli

Par **babin**, le **10/03/2010** à **20:37**

Bonjour, j'ai été en arrêt maladie du 10 novembre au 10 janvier. Mon entreprise a envoyé mon attestation de salaire à la sécurité sociale que le 28 décembre, pendant ce temps j'ai eu des frais bancaires et donc aussi des intérêts car mon compte était du coup débiteur, les frais bancaires dus à ce retard d'envoi de documents s'élèvent à environ 400€. Est-ce que je peux me retourner contre mon entreprise concernant ce soit disant oubli de leur part. Merci de votre réponse. Cordialement

Par **chris_ldv**, le **12/03/2010** à **10:13**

Bonjour, Vous retourner judiciairement contre votre entreprise pour 400€ n'est pas forcément la meilleure approche. Par contre demander, et obtenir, de la part de l'entreprise la prise en charge de tout ou partie de ces frais sur la base d'arguments solides dans le cadre d'une négociation à priori oui. Le tout est d'être en mesure de prouver que les 400€ sont bien des frais bancaires que vous avez supportés suite à une faute directe de votre employeur. Si vous étiez déjà en découvert bancaire début novembre par exemple cela sera un peu plus compliqué... Ce qui paraît surprenant dans votre exposé c'est que vous ne vous soyez pas rendu compte d'une anomalie dès début décembre en consultant votre relevé de compte bancaire: vous avez, en principe, dû recevoir votre salaire correspondant à la période du 01 au 10 novembre et les indemnités de la Sécurité Sociale pour la période allant jusqu'au 30 novembre. En voyant que la partie Sécurité Sociale n'était pas versée sur votre compte cela aurait dû vous alerter, ce qui vous aurait permis de vérifier que votre employeur avait (ou non) envoyé les documents en temps utiles. Cordialement,

Par **babin**, le **12/03/2010** à **13:24**

bonjour, rn rnoui je me suis déjà inquiété de ne pas avoir de versements début décembre et donc j'ai appelé chaque semaine pour savoir s'il avait renvoyé mon attestation de salaire, ils n'ont répondu qu'elle était envoyée donc j'ai appelé aussi la sécurité sociale et eux n'avaient pas l'attestation, j'ai relancé mon entreprise pour qu'il l'envoie par fax et rien, la seule attestation qu'a reçue la sécurité sociale leur est parvenue par fax le 28 décembre 2009 (ils n'ont pas transmis une copie du fax). De plus, c'est moi qui ai envoyé les documents à la sécurité sociale pour pouvoir être payé (bulletins de salaire) or la sécurité sociale m'a dit que c'était à l'entreprise de le faire. À cause de ce souci, je me suis retrouvé au service recouvrement de ma banque et je suis juste en train de sortir de tout ça. De plus, je leur ai demandé de me communiquer le nom et l'adresse de l'organisme qu'il emploie en ce qui concerne le versement des salaires, je leur ai expliqué que je voulais qu'il me rembourse mes frais bancaires et ils n'ont répondu qu'il était hors de question qu'il me communique le nom et l'adresse. Je possède tous les documents concernant mes frais bancaires et ma conseillère est prête à me faire un récapitulatif de mes frais et intérêts débiteurs. rn Je vous remercie de votre réponse. rn Dans l'attente de votre réponse. rn rn BABIN LAURA